



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 069-216902569-20260605-V_DEL_26065_5-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **5 juin 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	39	6	0

Date de convocation le **29 mai 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Laetitia **BERRIGUIGA**

V_DEL_26065_5

Utilisation des véhicules de service du pool de la commune par les élus municipaux.

Rapporteure: Madame BENRALEM KERSANI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **UCROT**, Soumia **EL AMRAOUI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Nawelle **CHHIB**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**

Procurations :

Lotfi **BEN YAHIA** donne pouvoir à Chafik **FILALI**, Marius **MUZAS** donne pouvoir à Pamela **ALBA-RUBIO**, Sofia **LARIBI** donne pouvoir à Amel **JAOUADI**, Yamin **SOUICI** donne pouvoir à Soumia **EL AMRAOUI**, Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Abdallah **SLIMANI**, Fakhar **CHEEMA** donne pouvoir à Nadia **EL AMRAOUI**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut mettre des véhicules à disposition de ses membres lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Afin d'optimiser l'utilisation de ce parc automobile tout en garantissant une gestion rigoureuse, il est proposé d'encadrer l'accès aux véhicules de service pour les élus municipaux.

Cette délibération vise à préciser les conditions d'utilisation, notamment en autorisant le remisage à domicile dans des situations spécifiques, tout en rappelant les obligations légales en matière de transparence et de justification des déplacements.

Les modalités d'utilisation sont les suivantes :

- l'utilisation des véhicules de service doit être strictement limitée aux déplacements liés à l'exercice du mandat, à l'exclusion de tout usage privé ;
- tout utilisateur de véhicules de services doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et est tenu de respecter strictement l'ensemble des règles du code de la route. Tout utilisateur des véhicules est personnellement responsable des infractions au code de la route qu'il commettrait et des conséquences de tout accident dont il pourrait être à l'origine par l'inobservation de ces règles ;
- l'utilisation du véhicule pour transporter un tiers à titre privé est strictement prohibée. Sauf exception, l'usage d'un véhicule de service est limité aux déplacements sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- le remisage à domicile des véhicules de service peut être autorisé pour les élus dans des situations spécifiques, notamment en cas d'utilisation tardive en soirée ou matinale ou durant une période d'astreinte afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider que les membres du conseil municipal de Vaulx-en-Velin sont autorisés à utiliser les véhicules de service du pool communal pour leurs déplacements lorsque l'exercice de leurs mandats le justifie ;
- autoriser le remisage à domicile des véhicules de service pour les élus dans des situations spécifiques, notamment en cas d'utilisation tardive en soirée ou matinale ou durant une période d'astreinte afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de décider que les membres du conseil municipal de Vaulx-en-Velin sont autorisés à utiliser les véhicules de service du pool communal pour leurs déplacements lorsque l'exercice de leurs mandats le justifie ;
- d'autoriser le remisage à domicile des véhicules de service pour les élus dans des situations spécifiques, notamment en cas d'utilisation tardive en soirée ou matinale ou durant une période d'astreinte afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	34	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Fakhar CHEEMA
Vote(s) Contre	11	Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Soufia MAAROUK , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Abdoulaye SOW , Abdallah SLIMANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 juin 2026.



La secrétaire de séance

Laetitia BERRIGUIGA